

Paris le 5/09/2022

La délégation ministérielle du Numérique en Santé placée auprès du ministère des Solidarités et de la Santé, la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie et le Groupe VYV signent un partenariat dans le cadre du déploiement de Mon espace santé

Dans le cadre du lancement de Mon espace santé, Laura Létourneau, déléguée ministérielle au numérique en santé, Thomas Fatôme, directeur de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) et Stéphane Junique, président du Groupe VYV, ont signé une convention de partenariat. Le premier groupe mutualiste de protection sociale et de santé se mobilise pour soutenir le déploiement et les usages de Mon espace santé, nouveau service public, auprès de ses plus de 10 millions de personnes protégées et de ses 33 000 professionnels de santé.

Mon espace santé : un panel d'offres et de services pour les usagers

La feuille de route « Accélérer le virage numérique », présentée par le gouvernement en 2019, vise à permettre aux usagers de prendre leur santé en main et aux professionnels d'exercer leur métier dans des conditions plus fluides. Le déploiement de l'espace numérique Mon espace santé est l'un des axes majeurs de ce chantier. Lancé conjointement le 3 février dernier par le ministère des Solidarités et de la Santé et l'Assurance Maladie, Mon espace santé est accessible à l'ensemble des assurés français. Il s'inscrit dans la continuité des travaux menés par l'Assurance Maladie pour **améliorer la coordination des soins** et la prise en main par les assurés de leur santé avec des **outils numériques accessibles à tous. Avec Mon espace santé, le patient devient acteur de sa santé.** Ce nouveau service public permet ainsi à chacun, de stocker et partager ses données et ses documents de santé en toute sécurité avec les professionnels et les établissements de santé de son choix.

Un déploiement au plus près des Français

Par ce partenariat, le Groupe VYV, en tant que premier opérateur de santé et de protection sociale en France, s'engage aux côtés du ministère de la Santé et la Caisse nationale d'assurance maladie pour informer et accompagner les plus de 10 millions de personnes qu'il protège à l'usage de Mon espace santé, former ses salariés et ses professionnels de santé.

En tant qu'acteur mutualiste, **le Groupe VYV partage et soutient la philosophie du modèle de santé numérique** réalisé : « éthique, citoyen, souverain, solidaire ».

Ce virage numérique est clair : d'abord **permettre aux citoyens de devenir acteurs de leur santé** en ayant accès à l'ensemble de leurs données de santé et permettre une **meilleure gestion de leurs parcours**, en lien, avec les professionnels de santé. Ce développement des usages numérique en santé permettra également de stimuler l'innovation qui fera de notre pays un leader de la e-santé.

Le Groupe VYV prendra toute sa part dans ce projet, en cohérence avec sa stratégie et ses valeurs :

Il s'appuiera sur ce nouveau service public numérique de santé pour déployer son socle e-santé sur de nouveaux parcours adhérents/patients. Impliqué dans l'éducation au numérique, le Groupe VYV s'investit depuis plusieurs années pour un **numérique responsable en santé** aux côtés du ministère de la Santé. Par son activité de gestionnaire du régime obligatoire de santé, la MGEN, mutuelle du Groupe VYV, a mis en place, en lien avec l'Assurance maladie, un **support téléphonique dédié à ses assurés.** Avec ses ambassadeurs du numérique, la MGEN s'implique également sur certaines étapes du « **Tour**

de France de l'inclusion numérique et Mon espace santé » organisé par la Délégation du Numérique en Santé.

Aujourd'hui ce partenariat permet de répondre aux enjeux de santé de demain et renforce les liens nécessaires entre les pouvoirs publics et les acteurs de protection sociale dans le but d'améliorer la qualité des soins et la fluidité des parcours avec une meilleure sécurisation du partage des données de santé.

Mon espace santé

Ce nouveau service public permet en effet à chacun, de stocker et partager ses données et ses documents de santé, en toute sécurité avec les professionnels de santé de son choix. Mon espace santé comprend également une messagerie santé qui permet d'échanger des informations avec les professionnels de santé en toute confidentialité. Le service sera prochainement enrichi d'un agenda santé, et d'un catalogue d'applications et de services numériques référencés par les pouvoirs publics.

Pour en savoir plus : <https://www.monespacesante.fr/>

À PROPOS DU GROUPE VYV

Le Groupe VYV est le 1er acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. Autour de ses trois métiers (Assurance, Soins et accompagnement, Logement), le Groupe VYV développe des offres complètes et personnalisées pour accompagner et protéger tous les individus tout au long de la vie. Le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun : plus de 10 millions de personnes protégées, 73 000 entreprises clientes en santé et en prévoyance, plus de 19 000 collectivités territoriales et 14 ministères et établissements publics à caractère administratif. En 2021, le chiffre d'affaires sur le périmètre combiné du groupe est de 9,9 milliards d'euros (hors CA du pilier logement). L'activité assurance représente 7,7 milliards d'euros dont 5,7 milliards d'euros de cotisations santé et 1,5 milliard d'euros de cotisations prévoyance. www.groupe-vyv.fr

Contacts presse

Groupe VYV : Isabelle Poret – isabelle.poret@groupe-vyv.fr / 06 37 97 20 17

À PROPOS DE LA CNAM

La CNAM, caisse nationale de l'Assurance Maladie, a pour mission d'assurer la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système.

Le ministère des solidarités et de la santé, à travers la délégation au numérique en santé (DNS) dispose d'une mission de mise en place de la feuille de route du numérique en santé. Pour assurer une cohérence et coordination des acteurs institutionnels, la DNS concourt au bon déploiement de Mon espace santé.